

**DÉCISION SUR LES DATES ET LIEUX DE LA TRENTE-TROISIÈME (33^e)
SESSION ORDINAIRE DE LA CONFÉRENCE DE
L'UNION AFRICAINE DE FÉVRIER 2020**

La Conférence,

1. **DÉCIDE** que les dates et lieux de la trente-troisième (33^e) Session ordinaire de la Conférence qui se tiendra à Addis-Abeba, en Éthiopie, sont les suivants :
 - i) Trente-neuvième Session ordinaire du Comité des représentants permanents (COREP) : du 21 et 22 janvier 2020 ;
 - ii) Trente-sixième (36^e) Session ordinaire du Conseil exécutif : les 6 et 7 février 2020 ; et
 - iii) Trente-troisième (33^e) Session ordinaire de la Conférence : les 9 et 10 février 2020.
2. **DEMANDE** à la Commission de prendre toutes les dispositions nécessaires pour la réussite de la 33^e Session ordinaire de la Conférence et des réunions préparatoires conformément aux dates susmentionnées.